

Monsieur le Commissaire Enquêteur
En la Mairie de Montréal
89420 MONTREAL

MARMEAUX, le 3 février 2021.

Observations formulées le 3 février 2021 par **Georges MANESSE** et **Catherine MANESSE née IGLESIAS**, propriétaires au n° 1 de la rue des belles fontaines à MARMEAUX 89420.

- Nous vous prions de verser cette lettre au dossier
- Courrier mis en ligne sur le site pertinent de la Préfecture de l'Yonne, conformément aux dispositions prévues dans le cadre de l'enquête publique.

Objet: observations relatives au projet portant sur l'exploitation d'une carrière de roche calcaire, le traitement sur place des matériaux extraits et le développement d'une installation de stockage de déchets inertes située sur le territoire de la commune de Montréal présentée par la SAS EQUIOM GRANULATS.

Enquête publique ouverte par arrêté n°PREF-SAPPIE-BE-2020-0513 du 07 décembre 2020.

Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Le projet de la SAS EQUIOM GRANULATS a fait l'objet d'une étude d'impact menée par TECTA à BEAUNE.

La lecture du rapport fait apparaître un danger non négligeable de pollution du ru de MARMEAUX (p.41) alimenté par le système hydrogéologique du plateau calcaire qui sera arasé lors de l'exploitation de la carrière.

Les coupes géologiques 2 et 3 figurant à la page 30 du rapport mentionné ci-dessus montrent en effet que la fonction de « château d'eau » du plateau calcaire sera d'abord perturbée puis définitivement détruite par cette exploitation.

Tel que cela apparaît dans divers tableaux comme le **tableau de synthèse sur la sensibilité de l'environnement** (p.116), l'exploitation sur 25 ans d'une « **ressource non renouvelable** » induit la disparition inéluctable et irréversible de la couche calcaire qui n'exercera plus ses fonctions de captation et filtrage vers la nappe phréatique qui alimente les diverses sources bordant le plateau, celles de MARMEAUX (au nom évocateur) et celles de toutes les **zones humides au sens de la loi sur l'eau** (p.80).

Par ailleurs, le rapport met aussi en évidence la vulnérabilité du sous-sol à d'éventuelles pollutions de surface » (p.124) ; en effet, s'il y a remblai partiel, les matériaux apportés n'auront aucune des fonctions remplies actuellement par le calcaire.

Dans les lieux touchés par ces modifications hydrogéologiques qui ne manqueront pas de se

produire, si la carrière venait à ouvrir, on a omis **la ferme Saint Jean** sur la D115 qui abrite une ferme pédagogique laquelle accueille des classes vertes tout au long de l'année, de nombreux enfants en âge scolaire n'ont donc pas été comptabilisés dans les divers tableaux traitant de ce point.

Les nombreux animaux qui y vivent consomment l'eau qui est issue du ru de MARMEAUX. Ce lieu de vie pédagogique est très proche du lieu de la carrière et aura à subir toutes les nuisances qui seraient liées à son exploitation (poussières, vibrations, bruits etc...) et verra disparaître tout l'écosystème (rainette verte, grand Duc, insectes divers etc...) qui y est préservé et qui subsiste aussi entre la ferme Saint Jean et la carrière à venir (cf. les pages 42 à 80 du rapport et tableau de la page 135, puis les pages 142 à 145 et les tableaux p146, 147 et 148).

Qu'advient-il de nos besoins en eau lors des périodes de sécheresses telles que nous en connaissons ces dernières années. En effet, l'étude des précipitations, p. 81 du rapport, ne prend en considération que la période 1971-2000 et nous avons tous constaté dans ces 20 dernières années les désordres dus à la grande vulnérabilité du sous-sol.

Notons que les zones humides qui seraient affectées par la carrière **souffrent déjà** des conséquences liées au réchauffement climatique.

Enfin, pour nous qui habitons MARMEAUX à l'année et qui ne disposons d'aucune infrastructure nécessaire aux besoins alimentaires par exemple (essentiels en quelque sorte), il nous est très souvent nécessaire d'emprunter la D957. Nous y accédons par le carrefour « dit des cinq routes » (D957 de MONTREAL vers SANTIGNY, la D11 de GUILLON à l'ISLE sur SEREIN et la D115). Ce carrefour, déjà connu comme très dangereux, risque de le devenir davantage encore en cas d'exploitation de la carrière (3 camions/heure, 10h/jour pendant 25 ans avec une sortie du site très pentue).

- Il est illusoire par ailleurs de vouloir nous faire croire que la vitesse des camions sera limitée à 20km/h pour la traversée du carrefour et de MONTREAL !

Le rapport stipule en divers endroits que « la D957 desservant le site est dimensionnée pour un trafic de poids lourds », **ceci n'est pas recevable** puisque pour atteindre MONTREAL ou en sortir (sans contournement possible), il faut emprunter un pont du XVIIIème siècle **inscrit sur la liste des Monuments Historiques par arrêté du 21 mars 1983** qui n'est praticable actuellement qu'en circulation alternée (voie unique).

Ce pont a déjà dû être maintes fois restauré parce qu'inadapté au transit des poids lourds, justement.

Pour en finir avec ces éléments de notre Patrimoine, nous sommes solidaires de toutes les réserves émises par les habitants de MONTREAL (site classé dont la Collégiale du XIIème siècle domine actuellement toute la Terre Plaine et qui, si la carrière venait à ouvrir, n'offrirait plus qu'un horizon empoussiéré).

Ce serait aussi la « disparition annoncée » du château de MONTHELON, lieu de vie familial, devenu inhabitable du fait des vibrations, tassements du sol et du sous-sol, bruits, poussières etc... ; nous sommes aussi attristés de voir rayer de notre environnement proche cette

résidence d'artistes nationaux et internationaux, lieu de culture de grande renommée qui serait inaccessible et se retrouverait, si la carrière était exploitée, au cœur d'un site industriel bruyant, malodorant et poussiéreux.

En conclusion, le projet qui fait l'objet de l'enquête n'est pas compatible avec l'environnement et n'est d'aucun intérêt pour le développement de notre région.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Georges Manesse

Catherine Manesse Iglesias

Copies de ce courrier à

- Monsieur le Préfet de l'YONNE.
- Mairie de MONTREAL
- Mairie de MARMEAUX